

**4^{ème} Festival Culturel – Plumes en Fête à Lisses****Salle Gérard Philippe****10 & 11 juin 2023**

--ooOoo--

FORMULAIRE D'INSCRIPTION EXPOSANT –**Au salon du livre en Essonne 2023**

À renvoyer au plus tard le **30 mars 2023**, soit par mail à plumesdelisses@gmail.com,
soit par la poste à : Plumes de Lisses – Chez Mme Sicard - 7 allée des Ecus -91090 Lisses

Nom et Raison Sociale.....

Registre du commerce ou des métiers N°et lieu d'inscription.....

Type de stand... ..

Mail

Adresse.....

Code postale.....Ville.....

Téléphone

Taille du stand limité à 2.5 mètres linéaire.

Documents à joindre Obligatoirement à l'inscription :

- Carte professionnelle à jour
- Extrait du registre du commerce ou des métiers (de moins de 3 mois)
- Assurance responsabilité civile professionnelle à jour
- Règlement par chèque de **30€** à l'ordre de « **Plumes de Lisses** »

Tout dossier incomplet sera retourné et invalidera l'inscription

Encaissement des chèques à partir du 20 mai 2023

N° de Chèque :

Banque :

Nom et signature attestant avoir pris connaissance du règlement mentionné.



Horaires d'ouverture du Marché- et Festival Culturel

Le samedi 10 de 13 h 00 à 19 h 00 et le dimanche 11 de 10 h 00 à 17 h 00.

Article 1. Organisation Générale : le marché gastronomique est organisé par l'association « Plumes de Lisses »,

Article 2. Date et Lieu : Il se déroulera dans et autour de la Salle Gérard Philippe -1 Place Gérard Philippe-91090 Lisses les samedi 10 et dimanche 11 juin 2023.

Article 3. Installation : l'installation des stands pourra démarrer dès 10 H00 le samedi 10 juin.

Article 4. Mesures sanitaires : Les gestes barrière devront être respectés par tous, si au moment de l'évènement les mesures sanitaires le préconisent.

Article 5 Tenue de stands : Tout artisan déléguant un salarié pour tenir le stand devra fournir la copie de la déclaration Préalable à l'embauche, et le salarié devra pouvoir justifier de son identité en cas de contrôle de l'inspection du travail. Tout manquement à cette condition sera du ressort de l'artisan.

Article 6. Choix des artisans : l'association organisatrice se réserve le droit de refuser un dossier s'il y a déjà le même type de produit ou prestation inscrit lors de l'évènement.

Article 7. Engagement des Exposants : s'engagent à apporter son propre matériel d'exposition (table tréteaux, chaises, barnum...) L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vols.

Article 8. Respect du lieu : tout exposant s'engage à respecter le lieu où se déroule l'évènement sous peine d'être poursuivi par le propriétaire du site. (La commune)

Article 9. Disposition électrique : à définir en fonction des besoins, prévoyez rallonges et multiprises. (*Faibles possibilités de raccordements*)

Article 10. Propreté : tout exposant s'engage à respecter la propreté du site, et à rendre l'emplacement tel qu'il aura trouvé à son arrivée.

Article 11. Condition d'annulation : aucun remboursement ne sera effectué après le **20 mai**, sauf cas d'annulation sur demande de l'État.

Article 12. Emplacement : L'association se réserve le choix du placement des exposants, si certain impondérables doivent être pris en compte, merci de le préciser dès l'inscription.

Article 13. Motif d'exclusion : tout comportement incivil ou troublant sera motif d'exclusion de l'exposant sans aucun remboursement possible, tout remplacement d'attribution de place non prévenue au préalable sera exclu.